



RÈGLEMENT des ÉPREUVES de TRAIL et MARCHE NORDIQUE

Les épreuves se dérouleront le dimanche 22 septembre 2024, avec un départ et une arrivée au Parc Fourmont à Maule. Elles seront chronométrées par la société « Course Organisation ». Elles se dérouleront conformément au règlement sportif de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

1°) Conditions de participation :

Seules les personnes licenciées ou présentant un PPS Parcours de Prévention Santé datant de moins 3 mois et âgées de plus de 18 ans peuvent prétendre à une participation.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence reconnue par la FFA apparaissant dans la liste qui suit : la Fédération des clubs de la défense (FCD), la Fédération française du sport adapté (FFSA), la Fédération française handisport (FFH), la Fédération sportive de la police nationale (FSPN), la Fédération sportive des ASPTT, la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'un Parcours de Prévention Santé de moins de 3 mois que vous trouverez sur <https://pps.athle.fr/>

Le PPS est un outil proposé par la FFA en remplacement du certificat médical. Il se compose de quatre étapes : de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à nous remettre.

2°) Les Parcours :

Pour le trail, 3 distances vous seront proposées :

- Un trail de 11 kilomètres avec 248m de dénivelé positif : la Familiale
- Un trail de 16 kilomètres avec 345 m de dénivelé positif : la Conviviale
- Un trail de 29 kilomètres avec 487m de dénivelé positif : la Colossale

Pour la marche nordique, 2 distances vous seront proposées :

- Un 11 kilomètres avec 248 m de dénivelé positif : l'Amicale
- Un 16 kilomètres avec 345 m de dénivelé positif : la Joviale

Pour les 5 épreuves, la barrière horaire de fin est fixée à 13h00.

Pour la colossale, le port d'un sac d'un litre ou d'une gourde est recommandé.

Sur tous les parcours, vous trouverez un ravitaillement vers le 8^e kilomètre et pour la Colossale un ravitaillement supplémentaire vers le 20^e kilomètre.

Il est préférable d'amener un gobelet réutilisable pour les ravitaillements.

3°) Horaires de départ et remise des dossards au village :

Les dossards seront à récupérer devant Le Tennis Club de Maule (chemin du Radet, 78580 Maule) :

- Le samedi 21 septembre, l'après-midi de 14h à 18h,
- Le dimanche matin à partir de 6h30, au maximum 20 minutes avant votre horaire de départ.

Les départs se feront au Parc Fourmont, impasse Albert Camus 78580 Maule

- La Colossale : Départ 8h00 (trail)
- La Conviviale : Départ 8h45 (trail)
- La Familiale : Départ 9h30 (trail)

- La Joviale : Départ 9h00 (Marche Nordique)
- L'Amicale : Départ 9h45 (Marche Nordique)

Une consigne sera mise à votre disposition au niveau des installations du Tennis Club de Maule. Un seul sac sera accepté par participant.

Un échauffement aura lieu avant le début de chaque épreuve.

4°) Inscriptions :

Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Les inscriptions se font en lignes via notre site <https://lenjambee78.fr> où vous serez transférés sur le site de notre partenaire « Course Organisation ».

La date limite des inscriptions est fixée au 17 septembre 2024, minuit.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'évènement.

Les tarifs des épreuves sont de :

- La Familiale : 10 euros
- La Conviviale : 15 euros
- La Colossale : 25 euros

- L'Amicale : 10 euros
- La Joviale : 15 euros

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour des raisons de sécurité, le nombre maximum de participant(e)s est limité à 499, répartis de façon suivante :

- 100 pour la Familiale
- 100 pour l'Amicale
- 100 pour la Conviviale
- 100 pour la Joviale
- 99 pour la Colossale

Cette répartition est donnée à titre indicatif et peuvent être remaniée en fonction du nombre d'inscriptions par épreuve.

5°) Engagement :

Chaque concurrent devra accepter le présent règlement.

Les participants s'engagent à respecter :

1. La nature (ne rien jeter hors des sacs poubelles prévus à cet effet, à éviter le gaspillage...), les infrastructures, les villages traversés ;
2. À respecter les personnes qui contribuent au bon déroulement de l'évènement ;
3. Le tracé balisé et l'éthique sportive.

Tout constat par les organisateurs du non-respect des 3 points précédents entrainera obligatoirement une disqualification.

Tout concurrent disqualifié ne sera pas classé.

En cas d'abandon, le participant s'engage à prévenir le bénévole le plus proche et à donner son numéro de dossard ou à téléphoner au 06 10 55 28 87 dans les délais de fin des épreuves.

6°) Sécurité :

La surveillance médicale sera assurée par une équipe de la Protection Civile. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à l'évènement si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Aucune indemnités ne pourra être versée à ce titre.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation d'écouteurs ou de casques audio par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes est primordiale.

Un dispositif médical sera assuré par la présence d'infirmiers et de kinésithérapeutes sur le terrain ainsi que d'une équipe de la protection civile.

Un dispositif d'accompagnement : présence de serre-fils, de vététistes qui assurent une sécurité active sur le terrain durant la manifestation.

Tout concurrent doit obligatoirement venir en aide à toute personne en danger, blessée ou en difficulté et prévenir les secours et l'organisateur.

7°) Assurances :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants pour des dommages causés.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

8°) Récompenses et Résultats :

Seront récompensés :

- Les trois premières féminines au SCRATCH
- Les trois premiers masculins au SCRATCH,
- Et d'autres petites surprises que vous réservent les organisateurs

Les résultats seront visibles dans l'après-midi sur notre site lenjambee78.fr via notre chronométrateur.

9°) Spécificités Marche Nordique :

L'utilisation de bâtons « marche nordique » est obligatoire. Les organisateurs n'en fournissent pas.

Courir est interdit sous peine d'être disqualifié par les organisateurs (c'est-à-dire non classé)

10°) Droit à l'image et protection des données personnelles :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail pour la valorisation et la promotion de l'évènement l'enjambée de la Mauldre et ce sur tout support.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant.

Fait à Maule, le 18 mars 2024